

L'année UFA au sein du secteur programmes

Tâches des responsables de programmes 2022/2023

Niveau Licence et Master

	Avril 2022	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022	Août 2022	Septembre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022	Décembre 2022	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
Evaluation des cursus Interlocutrices : C. Reimeringer S. Kletzke-Vuković D. Weislinger N. Huppert	Publication des résultats de l'évaluation pour 2022/23 - concerne le soutien à partir de l'année universitaire 2022/23	02/05/2022 Mise en ligne des appels à projets pour les cursus franco-allemands et programmes de PhD-Track pour l'année universitaire 2023/24	30/06/2022 pour toutes les demandes de soutien : échéance pour la manifestation d'intérêt pour 2023/24 (formulaire en ligne)				31/10/2022 Date limite de dépôt des dossiers de demandes de soutien pour 2023/24 (en ligne)					
Rencontre des responsables de programmes Contact : Toulouse2022@dfh-ufa.org	Inscription en ligne à la rencontre des responsables de programmes jusqu'au 15.05.2022	02 – 03/06/2022 Rencontre des responsables de programmes à Toulouse										
Inscription et réinscription des étudiants pour 2022/23 Interlocutrices : N. Schmidt D. Boeglen	Du 02/05 au 30/09/2022 Inscription et réinscription en ligne pour tous les étudiants de l'UFA									Du 15/01 au 31/03/2023 2ème session d'inscription pour le deuxième semestre de l'année universitaire 2022/23, uniquement pour les étudiants sélectionnés après le 30/09/2022 (en ligne)		
	Tâche des responsables de programmes : Demande d'attribution de la subvention UFA en confirmant les inscriptions des étudiants et en validant en ligne la liste complète des étudiants (en ligne) au plus tard pour le 04/10/2022 – ceci est également valable pour les cursus sans étudiants.											
Conventions d'allocations 2022/23 Interlocutrices : N. Schmidt D. Boeglen			Facultatif : Demande de pré-financement des aides à la mobilité (en ligne, possible jusqu'au 31/08) Demande de versement du forfait de communication pour les coopérations évaluées de manière positive en 2022	Après validation des listes d'étudiants par tous les partenaires d'une coopération : Etablissement et envoi postal par l'UFA des conventions d'allocation aux établissements					15/12/2022 Date limite de renvoi des conventions d'allocations pour mise en paiement	Demande d'aides à la mobilité supplémentaires et établissement d'éventuels avenants (par courriel, possible jusqu'en juin 2023)		
				Tâche des responsables de programmes : La convention d'allocation doit être complétée, signée et renvoyée à l'UFA par la poste et de manière facultative par courriel, afin que les allocations puissent être versées.						Tâche des responsables de programmes : Le cas échéant, l'avenant au contrat doit être signé par les responsables de programmes et la direction d'établissement puis être renvoyé à l'UFA dans les meilleurs délais.		
Mise en paiement des allocations accordées pour 2022/23 Interlocutrices : N. Schmidt D. Boeglen	Versement des aides à la mobilité et des aides aux frais de fonctionnement dès que l'UFA aura réceptionné la convention d'allocation signée et le justificatif de l'utilisation des allocations.											
							Tâche des responsables de programmes : Transmission des informations relatives aux versements prévus aux services financiers et/ou comptables et communication des versements à effectuer pour les étudiants. Les aides à la mobilité doivent être reversées aux étudiants dans un délai de 3 semaines après leur virement à l'établissement.					
Justificatifs d'utilisation des allocations 2021/22 Interlocutrices : C. Reimeringer L. Rosada	Mise en ligne du justificatif d'utilisation des allocations 2021/2022											
							Jusqu'au 31/10/2022 Tâche des responsables de programmes : Validation du justificatif d'utilisation des aides aux frais de fonctionnement et des aides à la mobilité 2021/2022 (en ligne)					
							Jusqu'au 31/12/2022 Tâche des responsables de programmes : Etablissement et validation du rapport d'activité 2021/2022 (en ligne) Envoi des signatures de la direction d'établissement et/ou contresigne de l'agent comptable (par la poste) Remboursement des aides à la mobilité et aides aux frais de fonctionnement non utilisés.					
Certificats Interlocutrices : N. Schmidt L. Danton-Groß	Tâche des responsables de programmes : Déclaration en ligne des doubles diplômés.											
	Etablissement des certificats tout au long de l'année sur demande des responsables de programmes. Pour des remises de diplômes, la demande doit être faite au plus tard un mois avant la date de remise des diplômes.											

L'année UFA au sein du secteur programmes

Tâches des responsables de programmes 2022/2023

Niveau Doctorat

	Avril 2022	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022	Août 2022	Septembre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022	Décembre 2022	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023	
Evaluation des Collèges doctoraux franco-allemands (CDFA) Interlocutrices : C. Reimeringer E. Hengsbach N. Bedersdorfer	Publication des résultats de l'évaluation pour 2023 - concerne le soutien à partir de l'année civile 2023	02/05/2022 Mise en ligne des appels à projets pour les CDFA pour l'année civile 2024	30/06/2022 <u>Pour les demandes de soutien</u> pour un CDFA: échéance pour la manifestation d'intérêt pour 2024 (par courriel)				31/10/2022 Date limite de dépôt des dossiers de demandes de soutien pour le début/la prolongation d'un CDFA à partir du 01/01/2024	Evaluation des CDFA par des experts externes				Evaluation des CDFA par des membres de la commission scientifique	
Rencontre des responsables de programmes Interlocuteur :	Inscription en ligne à la rencontre des responsables de programmes jusqu'au 15.05.2022		02 – 03/06/2022 Rencontre des responsables de programmes à Toulouse										
Inscription des doctorants pour 2022 Interlocutrices : E. Hengsbach N. Bedersdorfer	Inscription dans un CDFA des doctorants demandant des aides à la mobilité toute l'année avec un formulaire « inscription des doctorants » (cf. site internet)												
Conventions d'allocations à partir du 01/01/2023 Interlocutrices : C. Reimeringer E. Hengsbach N. Bedersdorfer		Envoi postal par l'UFA des conventions d'allocation (conventions-cadres pour 4 ans) aux établissements	Tâche des responsables de programmes : La convention d'allocation doit être complétée, signée et renvoyée à l'UFA par la poste et de manière facultative par courriel, afin que les allocations puissent être versées.					31/12/2022 Date limite de renvoi des conventions d'allocations. A partir du 01/01/2023, les appels des fonds peuvent être envoyés à l'UFA					
Mise en paiement des allocations accordées pour 2022 Interlocutrices : E. Hengsbach N. Bedersdorfer	Versement des aides à la mobilité et des aides aux frais de fonctionnement pour l'année 2022 dès que l'UFA réceptionne les appels de fonds. Délai pour la demande d'allocation : le 31/12/2022										31/01/2023 Dernier versement des allocations pour l'année 2022, uniquement pour des allocations demandées avant le 31/12/2022		
Justificatifs d'utilisation des allocations 2022 Interlocutrices : E. Hengsbach N. Bedersdorfer									Mise en ligne des formulaires pour les justificatifs d'utilisation des allocations 2022.		31/03/2023 Envoi du justificatif (rapport financier et rapport d'activité) 2022 avec les signatures de la direction d'établissement et/ou contreseing de l'agent comptable (par la poste) Remboursement des aides à la mobilité et aides aux frais de fonctionnement non utilisées.		